



13 janvier 2022 N°1

Mairie : Tél : 02 43 74 08 08
mairie-lombron@wanadoo.fr
Site web : www.mairie-lombron.fr
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi
De 09h à 12h et de 14h45 à 17h30

Agence Postale Communale

Tél 02 43 81 84 75
Lundi, mardi, mercredi,
jeudi, samedi 09h à 12h

Vendredi 09h à 12h
14h à 16h

Bibliothèque

Lundi 16h à 18h00
Mercredi 10h à 12h
15h à 18h00
Samedi 10h à 12h

Ecole Pierre de Ronsard

Tél 02.43.76.63.21
Email : ce.0720455d@ac-nantes.fr

Multi Accueil « Les Quéniaux »

Tél : 02 43 89 47 44

SYVALORM - Déchèterie Lombron

Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

Syvalorm.fr

Tél : 02 43 20 93 23

Prochaine collecte des sacs jaunes :

Mercredi 26 janvier 2022

Maison de Santé Pluridisciplinaire

2 rue des Justes Parmi les Nations

Médecin généraliste avec RDV

Docteur Laetitia Ravé **02 43 54 10 00**

Médecins de garde : 116 117

Numéro disponible le soir après 20h, le W-E à partir de 12h et les jours fériés.

Pharmacie MURATORI 02 43 76 62 75

Pharmacies de Garde Départemental 24h/24 7 jours/7 : N° 0 825 12 03 04 + code postal 72450 et/ou 72160

Dentiste :

Dr A. SZPIRGLAS **02 43 54 10 02**

Infirmières : Karine BLOT Géraldine PAPPENS
07 88 23 84 27

Masseur Kinésithérapeute

Coralie POITRENAUD DUPAS **02 43 54 10 05**

Pédicure - Podologue

Lucile ANDORIN **07 64 11 88 00**

Services d'Urgence



Où trouver un défibrillateur cardiaque

Sur les murs de :

- ⇒ La grange « musée » place de l'église.
- ⇒ Des vestiaires du foot
- ⇒ De la maison de santé

Centre Antipoison Angers 02.41.48.21.21

Covid 19 : port du masque obligatoire

L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2022 rend obligatoire le port d'un masque de protection pour tout piéton de plus de 11 ans dans l'ensemble des espaces publics extérieurs de la zone agglomérée de toutes les communes du département de la Sarthe. La zone agglomérée est délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie des communes. Cette obligation est limitée dans le temps et s'applique dès ce jour (7h à minuit).

L'obligation de port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas dans les grands parcs, aux abords des cours d'eau ainsi que dans les espaces naturels peu fréquentés; ni aux personnes pratiquant des activités physiques et sportives sur la voie publique

L'intégralité de l'arrêté est consultable sur le site de la préfecture.

Ecole Pierre de Ronsard

En raison de la crise sanitaire, par arrêté préfectoral du 12 janvier 2022 l'accueil des usagers de l'école primaire publique de Lombron et dans les services d'accueil et d'activités périscolaires est suspendu du 12 janvier au 18 janvier 2022 inclus.

Permanences de JANVIER des Adjointes de 10h à 12h à la mairie.

Vincent GODEFROY	Adjoint à la vie scolaire, jeunesse, vie associative et sport	15
Claude MEDARD	Adjoint à l'entretien domaine communal	22
Brigitte BOUZEAU	Adjointe à l'environnement, l'urbanisme et au patrimoine	29

Restaurant Scolaire

Menus du 17 au 31 Janvier 2022



Lundi 17 : Velouté de courgettes, escalope de dinde, salsifis, fromage, fruit

Mardi 18 : Chou rouge pomme, steak haché, petits pois, dessert lacté

Jeudi 20 : Friand fromage, risotto végétarien, fromage, fruit

Vendredi 21 : Betteraves crues, blanquette de poisson, pomme de terre, entremets

Lundi 24 : Panais carotte maïs, émincé de porc, haricots blancs, ile flottante

Mardi 25 : Potage, tagliatelles fromagères, légumes, fruit

Jeudi 27 : Salade d'endives, Fish and chips, yaourt de la ferme

Vendredi 28 : Toasts chèvre, poulet, printanière de légumes, fruit

Lundi 31 : Pamplemousse, chipolatas, lentilles, panacotta

Ecole Pierre de Ronsard

Inscription rentrée scolaire 2022 - 2023

Votre enfant est né (e) en 2019, vous pouvez dès à présent l'inscrire pour sa rentrée en septembre 2022. Tout d'abord en mairie sur présentation du livret de famille, puis à l'école pour l'admission sur présentation du carnet de santé.

Travaux sur la Commune par la société ERS MAINE

Arrêté municipal 2022 01 11 01

Article 1er : La circulation sera alternée par feux tricolores régulés manuellement, le stationnement et le dépassement seront interdits au niveau du 33 rue de Montfort à partir du 17 janvier 2022 et ce durant une période de 15 jours calendaires qui pourra être prolongée en fonction des conditions climatiques.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km.

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux prochains scrutins (élections **présidentielles** et législatives) nous vous informons que la **date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 4 mars 2022.**

Arrêté du Département : RD 25

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Du 10 janvier au 28 janvier 2022 sur la route de Torcé (RD 25) la circulation sera assurée par alternat réglé par des feux de chantier.

La vitesse sera limitée à 50 km/h, les dépassements et les stationnement y seront alors interdits.

Permanence de votre députée

Marietta KARAMANLI

Votre députée tiendra une permanence à la mairie le **vendredi 21 janvier de 17h à 17h30.**

Merci de prendre RDV au 02 43 86 91 91.

Causerie avec le Docteur SZPIRGLAS

Vous êtes les bienvenus à une réunion d'information prévention bucco-dentaire le samedi 5 février 2022 de 10h à 12h à la salle des associations de Lombron.

Avec respect des gestes barrières.

Salon de Coiffure - Miss Coiff

Le salon sera fermé pour congés du samedi 12 février au samedi 19 février 2022. Réouverture le mardi 22 février.

Bonnes vacances à tous.

Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

La communauté de communes du Gesnois Bilurien recrute animateur ou animatrice éducatif en accompagnement périscolaire.

4 postes à pourvoir sur les lieux suivants :

- 1 poste sur le secteur Connerré/Le Breil-sur-Mérize
- 2 postes sur le secteur Montfort-le-Gesnois/Lombron
- 1 poste sur le secteur Torcé en Vallée/Savigné

Plus d'informations sur le lien :

<http://www.connerre.fr/actualites/508-offre-d-emploi-communaute-de-communes-du-gesnois-bilurien.html>

https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o072211200503175-animateur-animatrice-periscolaire

Communiqué Préfet de la région Pays de la Loire

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'est interdit !

Article I 541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Sanction : brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 750 euros (art. R541-78, du 14^e du code de l'environnement).

Centre de Vaccination

Le centre de vaccination de Saint-Mars-la-Brière est ouvert depuis le lundi 20 décembre 2021.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Rendez-vous au 07-88-37-53-96 ou sur le site web **doctolib.fr** (à privilégier).

Syvalorm - Calendrier de collecte 2022.

Le calendrier sera distribué dans votre boîte aux lettres en même temps que le bulletin municipal annuel.

Ce calendrier est d'ores et déjà consultable sur notre site web : www.mairie-lombron.fr

Pour rappel, seuls les déchets bien présentés et bien triés sont recyclés et valorisés.

ADWORK'S Travail Temporaire

Vous recherchez un poste, un complément d'heures, des missions ponctuelles ou un CDI, venez nous rencontrer chaque jour de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ADWORK'S Travail Temporaire 02 85 29 39 39
20 Route de Paris - 72 160 CONNERRE
connerre@adworks.fr

